

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille dix-vingt **Le Vingt-sept Juillet** à quatorze heures

Le conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe - Maire –

Présents : BONDIL Claude - ARNOUX Chantal – CLERC Alain – MARIN
Caroline - ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie – FAUCON
Jean-Paul – DUMAY Chantal – REIGNIER Jean-Luc – BONDIL
Jean-Philippe - PERNIN Valérie – ESCUDIER Jacqueline

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : LAGARDE Gérard donne procuration à BIANCHI Christophe
FAGET Solange donne procuration à ARNOUX Chantal
VALIER Karine donne procuration à BONDIL Claude
LOYER Bernard donne procuration à ESCUDIER Jacqueline

A treize heures et cinquante-huit minutes, Monsieur Christophe BIANCHI déclare
que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice,
conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL
MUNICIPAL.

Mme MARIN Caroline est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 10 Juillet 2020, ont
tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture
préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs
observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi,
les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces
documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée
Municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon/Modification

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Avant de passer au vote du délégué titulaire au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon, Madame Jacqueline ESCUDIER demande les raisons de la démission de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire indique que sa démission est due à sa nomination en tant que délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon. Il ne peut en effet être délégué titulaire de la Commune et de la communauté d'agglomération au sein du Parc Naturel Régional du Verdon.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande si le tract « Maintenons le contact » a vocation à remplacer le bulletin municipal « Le riézois ».

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le cas.

Madame Jacqueline ESCUDIER réitère la demande du nombre de lignes accordé aux élus de l'opposition dans le prochain journal municipal.

Monsieur Jean-Paul FAUCON indique que le lettrage n'est pas encore connu. Ils en seront informés.

Monsieur le Maire indique que cette question sera de toute façon réglée dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Séance du 27 Juillet 2020

N° 44-2020/06 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON / MODIFICATION

Monsieur le Maire indique au CONSEIL MUNICIPAL que par courrier du 22 Juillet 2020, il a démissionné de son poste de délégué titulaire au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

De ce fait, il propose de désigner, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat, **1 délégué titulaire** pour siéger dans chacune des formations gouvernant les objets pour lesquels la commune a adhéré.

Il rappelle qu'en application de l'article 2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une désignation, il est voté au scrutin secret.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Candidats proposés au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon :

Candidats au poste de titulaire (1 poste à pourvoir) :

M. Gérard LAGARDE recueille 15 voix

M. Christophe DUBOIS recueille 2 voix

Etant donné que Monsieur Gérard LAGARDE a été élu délégué titulaire, il ne peut plus être délégué suppléant. Il est donc nécessaire de voter à nouveau pour un délégué suppléant. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Claude ARNAUD conserve son poste de délégué suppléant suite au Conseil Municipal du 10 Juin 2020.

Candidats au poste de suppléants (1 poste à pourvoir) :

M. Jean-Paul FAUCON recueille 15 voix

Mme Jacqueline ESCUDIER recueille 2 voix

**Ont été élus, à la majorité,
2 contre – 0 Abstention – 15 pour,**

DELEGUE TITULAIRE : ***LAGARDE Gérard***

DELEGUES SUPPLEANTS : ***1) FAUCON Jean-Paul***
2) ARNAUD Claude (élection du 10 Juin 2020)

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches qui en découlent
et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 30/07/2020
Affichage Mairie : 30/07/2020
Transmis en Préfecture : 30/07/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 06 et comptant 1 délibération numérotée 44-2020/06 est levée à 14 heures 05 minutes.

Signature des Conseillers présents :

BIANCHI Christophe

BONDIL Claude

ARNOUX Chantal

CLERC Alain

MARIN Caroline

ARNAUD Claude

MOSSO Anne-Marie

FAUCON Jean-Paul

DUMAY Chantal

REIGNIER Jean-Luc

BONDIL Jean-Philippe

PERNIN Valérie

ESCUDIER Jacqueline
